

## Dépenses éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique avec mention des critères de performance requis ainsi que des qualifications et certifications RGE exigées

Nature des dépenses	Matériaux et équipements	Critères de performance requis (avec mention des équivalences labels, normes, marquages)	Signes de qualité (RGE) exigés
Acquisition de chaudières à condensation		(Attestation "CE de type" en cours de validité)	<b>Qualibat</b> Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » : • 5111 • 5112 • 5113 • 5121 • 5311 • 5312 • 5313 • 5361 • 5362 • 5363 • 5511 • 5512 • 5513 • 5532 • 5533 • 5542 • 5543 • 5544 • 5554 • 5561 • 5562 • 8611 « ECO Artisan <sup>®</sup> » E.C (plombier, chauffagiste) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique <sup>®</sup> » E.C (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire) • 8632 • 8633 <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
Acquisition de chaudières à micro-cogénération gaz		Puissance ≤ 3 KVA par logement	
Acquisition d'appareils de régulation et de programmation de chauffage et d'eau chaude sanitaire (à l'exclusion des radiateurs, accumulateurs et autres émetteurs)	<b>Installés dans une maison individuelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone</li> <li>• Systèmes permettant les régulations individuelles terminales des émetteurs de chaleur (robinets thermostatiques, robinets à commande électrique, etc...)</li> <li>• Systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure</li> <li>• Systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique</li> </ul>		Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
	<b>Installés dans un immeuble collectif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareils de régulation de chauffage énumérés ci-dessus</li> <li>• Matériels nécessaires à l'équilibrage des installations de chauffage permettant une répartition correcte de la chaleur délivrée à chaque logement</li> <li>• Matériels permettant la mise en cascade des chaudières, à l'exclusion de l'installation de nouvelles chaudières</li> <li>• Systèmes de télégestion de chaufferie assurant les fonctions de régulation et de programmation du chauffage</li> <li>• Systèmes permettant la régulation centrale des équipements de production d'ECS dans le cas de production combinée d'ECS et d'eau destinée au chauffage</li> <li>• Compteurs individuels d'énergie thermique et répartiteurs de frais de chauffage</li> </ul>		Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition d'appareils d'individualisation des frais de chauffage ou d'ECS en copropriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartiteurs électroniques placés sur chaque radiateur</li> <li>• Compteurs d'énergie thermique placés à l'entrée du logement</li> </ul>	Conformes à la réglementation résultant du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure	Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition de matériaux de calorifugeage d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'ECS		$R \geq 1,2 \text{ m}^2 \cdot \text{KW}$ (Marquage CE ou avis technique)	Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition de borne de recharge pour véhicule électrique		Norme IEC 62196-2 et Directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs	Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Réalisation d'un DPE			Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition et pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert</li> </ul>	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ (Marquage CE ou Label ACERMI)	<b>Qualibat</b> Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » : • 2111 • 2112 • 2113 • 2114 • 2121 • 2132 • 2141 • 2142 • 2151 • 2162 • 2163 • 2211 • 2212 • 2213 • 2214 • 2311 • 2312 • 2313 • 2322 • 2323 • 2324 • 3411 • 3412 • 3413 • 3421 • 3422 • 3423 • 3431 • 3432 • 3433 • 3811 • 3813 • 4111 • 4112 • 4113 • 4122 • 4131 • 4132 • 4133 • 4411 • 4412 • 4413 • 6111 • 6112 • 6121 • 6252 • 6311 • 6312 • 6313 • 6412 • 6422 • 6611 • 6612 • 7122 • 7123 • 7131 • 7132 • 7133 • 7142 • 7212 • 7213 • 9112 • 9113 • 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan <sup>®</sup> » E.C (maçon, plâtrier/ plaquiste peintre, tailleur de pierres, carreleur, charpentier, serrurier métallier) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique <sup>®</sup> » E.C (isolation des parois opaques et planchers bas) • 8632 • 8633 <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des murs en façade ou en pignon</li> </ul>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ (Marquage CE ou Label ACERMI)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des toitures-terrasses</li> </ul>	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ (Marquage CE ou Label ACERMI)	<b>Qualibat</b> Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » : • 2311 • 2312 • 2313 • 2322 • 2323 • 2324 • 3101 • 3111 • 3113 • 3121 • 3122 • 3123 • 3131 • 3132 • 3142 • 3143 • 3152 • 3153 • 3162 • 3163 • 3172 • 3173 • 3181 • 3183 • 3211 • 3212 • 3213 • 3214 • 3221 • 3222 • 3223 • 3233 • 3234 • 3271 • 3272 • 3281 • 4111 • 4112 • 4113 • 4131 • 4132 • 4133 • 7122 • 7123 • 7141 • 7142 • 7212 • 7213 • 9112 • 9113 • 9161 • 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan <sup>®</sup> » E.C (charpentier, couvreur, plâtrier/plaquiste, agenceurs) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique <sup>®</sup> » E.C (isolation des toitures dont toitures terrasses et des planchers hauts) • 8632 • 8633 <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des planchers de combles perdus</li> </ul>	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ (Marquage CE ou Label ACERMI)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles perdus</li> </ul>	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ (Marquage CE ou Label ACERMI)	

Nature des dépenses	Matériaux et équipements	Critères de performance (avec mention des équivalences labels, normes, marquages)	Signes de qualité (RGE)
Acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	• Fenêtres ou portes fenêtres	Uw ≤ 1,3 W/m². K et Sw ≥ 0,3 (Label Acotherm classe Th12 ou Marquage CE) ou Uw ≤ 1,7 W/m². K et Sw ≥ 0,36 (Label Acotherm classe Th9 ou supérieur ou Marquage CE)	<b>Qualibat</b> Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » : • 2311 • 2312 • 2313 • 2322 • 2323 • 2324 • 3101 • 3111 • 3113 • 3121 • 3122 • 3123 • 3131 • 3132 • 3142 • 3143 • 3152 • 3153 • 3162 • 3163 • 3172 • 3173 • 3181 • 3183 • 3511 • 3512 • 3513 • 3521 • 3522 • 3523 • 3531 • 3532 • 3533 • 3541 • 3542 • 3552 • 3553 • 3712 • 3713 • 3721 • 3722 • 3723 • 4311 • 4312 • 4321 • 4322 • 4323 • 4411 • 4412 • 4413 • 4511 • 4512 • 4513 • 4522 • 4523 • 4532 • 4533 • 4571 • 4572 • 4711 • 4712 • 4713 • 9141 • 9142 • 9143 • 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan <sup>®</sup> » E.C (menuisier, serrurier métallier, couvreur) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique <sup>®</sup> » E.C (ouvrants, fermetures et protections solaires ; isolation des toitures dont toitures terrasses et des planchers hauts) • 8632 • 8633 <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
	• Fenêtres en toiture	Uw ≤ 1,5 W/m². K et Sw ≤ 0,36 (Label Acotherm classe Th10 ou supérieur ou Marquage CE)	
	• Vitrages de remplacement à isolation renforcée (faible émissivité) installés sur une menuiserie existante	Ug ≤ 1,1 W/m². K (Label Cekal classe TR9 ou supérieur ou Marquage CE)	
	• Doubles fenêtres (seconde fenêtre sur la baie) à double vitrage renforcé	Uw ≤ 1,8 W/m². K et Sw ≥ 0,32 (Label Acotherm classe Th9 ou supérieur ou Marquage CE)	
Acquisition de portes d'entrée donnant sur l'extérieur		Ud ≤ 1,7 W/m².K (Marquage CE, Label Acotherm classe Th9 ou supérieur, Document Technique d'Application, Homologation de gamme, Avis Technique, Attestation menuiserie 21)	
Acquisition de volets isolants (hors motorisation)	• Volets caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé	ΔR > 0,22 m². kW (Marque NF fermeture)	
Acquisition d'équipements de chauffage ou de production d'ECS fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eau et chauffage solaire), à l'exception des panneaux photovoltaïques		Certification CSTbat ou Solar Keymarck ou équivalente (Label O solaire)	<b>Qualibat</b> • 8211 • 8212 • 8213 • 8214 • 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux • 8632 • 8633 <b>Qualit'ENR</b> • QUALISOL COMBI • QUALISOL CESI <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
Acquisition d'équipements de chauffage ou de production d'ECS fonctionnant à l'énergie hydraulique			Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition d'équipements de chauffage ou de production d'ECS fonctionnant au bois ou autres biomasses	• Poêles à bois (NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250) • Foyers fermés et inserts de cheminées intérieures (NF EN 13229) • Cuisinières utilisées comme mode de chauffage (NF EN 12815)	Concentration moyenne de monoxyde de carbone E ≤ 0,3 % Rendement énergétique η ≥ 70 % Indice de performance environnemental I ≤ 2 (Label « Flamme verte »)	<b>Qualibat</b> • 8411 • 8412 • 8413 • 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux • 8632 • 8633 <b>Qualit'ENR</b> • QUALIBOIS AIR • QUALIBOIS EAU <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
Acquisition de chaudières (autres que basse température et condensation) fonctionnant au bois ou autres biomasses		Puissance < 300kw (Classe 5 de la norme NF EN 303.5 ; Label « Flamme verte »)	<b>Qualibat</b> • 8411 • 8412 • 8413 • 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux • 8632 • 8633 <b>Qualit'ENR</b> • QUALIBOIS AIR • QUALIBOIS EAU <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
Acquisition d'équipements de fourniture d'électricité utilisant l'énergie éolienne, hydraulique ou de biomasse			Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE
Acquisition de PAC (autres que air/air) pour le chauffage et l'ECS (sauf PAC géothermiques)		COP ≥ 3,4 pour une température d'entrée d'air de 7 °C à l'évaporateur et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30 °C et 35 °C au condenseur (NE 14511-2)	<b>Qualibat</b> • 8311 • 8312 • 8313 • 8321 • 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux • 8632 • 8633
Acquisition de PAC géothermiques pour le chauffage et l'ECS	• PAC sol / sol ou sol / eau	COP ≥ 3,4 pour une température d'évaporation de -5° C et une température de condensation de 35° C	<b>Qualit'ENR</b> • QUALIPAC • QUALICET <b>Qualifelec</b> • CVC PACC 1 MEE • CVC PACC 2 MEE • CVC PACC 3 MEE <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
	• PAC eau glycolée / eau	COP ≥ 3,4 pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0° C et -3° C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30° C et 35° C au condenseur (NE 14511-2)	
	• PAC eau / eau	COP ≥ 3,4 pour des températures d'entrée et de sortie de 10° C et 7° C d'eau à l'évaporateur, et de 30° C et 35° C au condenseur (NE 14511-2)	
Acquisition de PAC thermodynamiques (autres que air/air) dédiées à la production d'ECS	• Chauffe-eaux thermodynamiques avec une température d'eau chaude de référence de +52,5° C (norme EN 16147)	Captant l'énergie de l'air ambiant : COP > 2,4 Captant l'énergie de l'air extérieure : COP > 2,4 Captant l'énergie de l'air extrait : COP > 2,5 Captant l'énergie géothermique : COP > 2,3	<b>Qualibat</b> • 8311 • 8312 • 8313 • 8321 • 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux • 8632 • 8633 <b>Qualit'ENR</b> • QUALIPAC • QUALICET <b>Qualifelec</b> • CVC PACC 1 MEE • CVC PACC 2 MEE • CVC PACC 3 MEE <b>CÉQUAMI</b> • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> • Offre globale de rénovation énergétique
Pose de l'échangeur de chaleur souterrain des PAC géothermiques (à l'exception des capteurs horizontaux)			<b>Qualibat</b> : • 8632 • 8633 <b>Qualit'ENR</b> : • QUALIFORAGE SONDE • QUALIFORAGE NAPPE <b>CÉQUAMI</b> : • NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE <b>CERTIBAT</b> : • Offre globale de rénovation énergétique
Acquisition d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur (mode de chauffage urbain alimenté par une chaufferie centrale), fonctionnant majoritairement avec des énergies renouvelables ou une installation de cogénération	• Branchement privatif composé de tuyaux et de vannes qui permet de raccorder le réseau de chaleur au poste de livraison de l'immeuble • Poste de livraison ou sous-station qui constitue l'échangeur entre le réseau de chaleur et l'immeuble • Matériels nécessaires à l'équilibrage et à la mesure de la chaleur visant à la répartition correcte de celle-ci		Pas d'obligation de recourir à un professionnel RGE